



► Note d'information de l'OIT

Date: juillet 2024
ACTRAV, Genève

Bonnes pratiques émergentes en matière de participation des syndicats aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable



© AdobeStock

Table des matières

Avant-propos	2
Résumé analytique	3
1. Introduction	4
2. Méthodologie de collecte des bonnes pratiques émergentes	5
3. Sélection de pays pour la collecte des bonnes pratiques émergentes	6
4. Exemples de bonnes pratiques émergentes	7
Élaboration de documents de position syndicaux sur les plans-cadres de coopération	7
A profit du rôle des instituts de formation et de recherche sur le travail	8
Création d'alliances avec des organisations partageant des points de vue similaires	10
Collaboration directe avec les coordonnateurs résidents ou leurs bureaux	11
Mise au point de méthodes de contrôle et de suivi de l'avancement des ODD	12
Initiative de coopération Sud-Sud entre syndicats des petits États insulaires d'Asie-Pacifique et des Caraïbes	13
5. Principaux enseignements	14
6. Conclusions et perspectives	16
Références	18

► Avant-propos

L'accent mis par le Programme 2030 sur les partenariats entre toutes les parties prenantes pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) signifie que les plans-cadres de coopération des Nations Unies doivent reposer sur une participation effective des organisations de travailleurs. Ces dernières sont, en effet, des acteurs essentiels du développement et devraient être au cœur des plans-cadres de coopération des Nations Unies et des plans de mise en œuvre nationaux et ne pas rester en marge de ces plans. Toutefois, il doit également incomber aux dirigeants syndicaux de faire en sorte que les organisations de travailleurs soient en mesure de saisir l'occasion de prendre part aux plans-cadres de coopération des Nations Unies en tant que partenaires essentiels et effectifs à tous les niveaux.

En dépit des possibilités qu'offrent les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour une approche plus participative de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, la participation des partenaires sociaux aux mécanismes de dialogue social pour l'élaboration des politiques à divers niveaux ainsi qu'à la réalisation des ODD et à la cohérence politique dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), lorsqu'ils existent, continue de rencontrer d'importantes difficultés. Figurent au nombre de ces difficultés, l'exclusion des processus des plans-cadres de coopération des Nations Unies à l'échelle nationale et régionale, les capacités inégales des syndicats et leur aptitude à influencer le contenu des plans-cadres de coopération et, dans certains cas, un manque de compréhension et parfois de volonté des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies de comprendre la structure de gouvernance tripartite de l'OIT.

Toutefois, de nouvelles données factuelles révèlent que les organisations de travailleurs qui s'engagent dans ce programme et enregistrent des résultats sont notamment celles qui élaborent des documents de position sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable,

mettent à profit le rôle des instituts de recherche sur le travail et des milieux académique en apportant des contributions politiques fondées sur des données probantes, établissent des contacts avec des acteurs du développement partageant un point de vue similaire au leur, collaborent avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays, mettent au point des méthodes et des outils de suivi et de contrôle des ODD et mettent à profit le rôle de la coopération Sud-Sud pour développer un partage effectif des connaissances et des expériences sur la participation des syndicats aux processus des plans-cadres de coopération des Nations Unies et des ODD.

La présente brochure commence par présenter les bonnes pratiques émergentes en matière de participation des syndicats aux plans-cadres de coopération des Nations Unies afin de démontrer les avantages et l'importance durables du dialogue social pour le renforcement des institutions et l'élaboration des politiques, ainsi que les nouvelles opportunités s'offrant aux syndicats de participer, de tirer des enseignements et d'influencer la conception et la mise en œuvre de solutions plus intelligentes pour parvenir à des résultats durables dans le but d'intégrer les priorités en matière de travail décent et de promouvoir une croissance durable et inclusive dans les stratégies et les plans de développement nationaux et de contribuer à la construction de sociétés plus durables, plus démocratiques et plus égales. Cette brochure présente une synthèse des messages essentiels tirés des récentes études menées par l'ACTRAV.

Je tiens à exprimer ici toute ma reconnaissance aux collègues du sous-groupe de l'ACTRAV sur les partenariats multilatéraux et la coopération au développement (Grayson Koyi, Ariel Castro, Hilma Mote et Laurent Mottier) pour l'élaboration de cette brochure.

Maria Helena André

Directrice, Bureau des activités pour les travailleurs

► Résumé analytique

Dans le contexte du Programme 2030, de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la décennie d'action des Nations Unies (2020-2030), le présent rapport met en évidence les bonnes pratiques émergentes en matière de participation des syndicats au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après le «plan-cadre de coopération»)¹ de seize pays des cinq régions suivantes: Afrique, pays arabes, Asie-Pacifique, Europe et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes.

L'existence d'une ou plusieurs des institutions et activités suivantes à l'échelle nationale ou régionale constituait l'un des critères de sélection des pays:

- une activité du système des Nations Unies pour le développement en lien avec les plans-cadres de coopération;
- des mécanismes institutionnels pour la participation des parties prenantes et
- une participation active des syndicats aux processus des ODD/Programme 2030 et des plans-cadres de coopération.

Sur le plan méthodologique, les études sur lesquelles s'appuie le rapport ont été réalisées en recourant à une combinaison de recherche documentaire et d'entretiens approfondis avec des informateurs clés.

- Ces bonnes pratiques émergentes tentent de saisir les initiatives innovantes encouragées par la participation des syndicats aux plans-cadres de coopération à l'échelle nationale et régionale, notamment le rôle de la collaboration entre différents acteurs. Ces bonnes pratiques englobent l'élaboration de documents de position des syndicats sur les plans-cadres de coopération, la mise à profit du rôle des institutions de recherche sur le travail dans la fourniture de contributions politiques fondées sur des données probantes et d'informations aux syndicats, la création d'alliances avec des acteurs du développement partageant des points de vue similaires afin de présenter un front uni sur les plans-cadres de coopération, une collaboration directe avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies, la mise au point de

méthodologies et d'outils de suivi et de contrôle sur les ODD et le rôle de la coopération Sud-Sud pour faire avancer la participation active aux processus des plans-cadres de coopération et des ODD.

Les principaux enseignements tirés de l'expérience soulignent la nécessité d'un programme syndical volontariste sur les ODD et le Programme 2030 afin de parvenir à une participation effective et d'exercer une influence réelle sur les plans-cadres de coopération, de constituer une base d'informations factuelles en vue de structurer efficacement les positions des travailleurs, d'accélérer et de renforcer des partenariats effectifs entre toutes les parties prenantes qui reposent sur le pragmatisme, l'ouverture d'esprit et la flexibilité dans le but de saisir les opportunités qui se présentent, de renforcer les capacités institutionnelles, en particulier sur le plan technique afin d'accroître l'influence politique, de mettre en place une collaboration stratégique avec les coordonnateurs résidents et/ou les bureaux des coordonnateurs résidents et d'accélérer le développement d'initiatives de coopération Sud-Sud.

Le rapport, qui porte essentiellement sur les aspects institutionnels, participatifs et procéduraux, illustre les avantages et l'importance durables du dialogue social pour le renforcement des institutions et l'élaboration des politiques, ainsi que les nouvelles opportunités qui s'offrent aux syndicats de participer, de tirer des enseignements et d'influencer la conception et la mise en œuvre de solutions plus intelligentes pour parvenir à des résultats durables dans le but d'intégrer les priorités en matière de travail décent et de promouvoir une croissance durable et inclusive dans les stratégies et les plans de développement nationaux, ainsi que de contribuer à la construction de sociétés plus durables, plus démocratiques et plus égales.

Ce rapport se termine par des recommandations fondées sur les enseignements tirés des bonnes pratiques émergentes présentées, dans l'espoir que ces exemples serviront d'orientations ou de source d'inspiration utiles aux pays et régions du monde désireuses de créer leurs propres exemples de réussite en matière de participation des syndicats aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et au Programme 2030.

¹ Le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (anciennement «Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement») est le principal instrument de planification et de mise en œuvre des activités de développement des Nations Unies à l'échelon national. Il répond à l'appel des États membres pour une réforme du système des Nations Unies pour le développement afin de renforcer la coordination et d'aider les pays à réaliser le Programme 2030. <https://unsdg.un.org/fr/resources/en-bref-mecanismes-de-cooperation-des-nations-unies-pour-la-promotion-du-developpement>.

► 1. Introduction

«Nous savons que réaliser le Programme 2030 pour chacun, partout, est la meilleure chance qu'a l'humanité de garantir la réalisation progressive des droits humains et d'un avenir de paix et de prospérité pour tous. Les nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies offrent une occasion unique d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et d'obtenir des résultats concrets sur le terrain.»

Amina J. Mohammed,

Secrétaire général adjoint des Nations Unies,
président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/72/279) a élevé le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (rebaptisé «plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable», ci-après le «plan-cadre de coopération») au rang des «principaux instruments permettant de planifier et de mener dans chaque pays des activités de développement à titre d'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030)»².

Compte tenu du caractère ambitieux du Programme 2030 et de l'urgence de son calendrier, la résolution

a constitué un changement important. Le plan-cadre de coopération régit désormais tout le cycle du programme et dirige la planification, la mise en œuvre, le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation de la participation collective de toutes les institutions des Nations Unies à la réalisation du Programme 2030 au niveau national.

Si le plan-cadre de coopération est d'abord et avant tout un partenariat entre les Nations Unies et le gouvernement, il est aussi un engagement envers un large éventail de parties prenantes, notamment les organisations syndicales. Sous l'égide des autorités



► Note d'information de l'OIT

Bonnes pratiques émergentes en matière de participation des syndicats aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable

nationales et tout au long de son cycle, le plan-cadre de coopération est un instrument qui permet d'identifier des solutions de développement grâce à un dialogue social inclusif.

Le Conseil d'administration du BIT s'est réjoui de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et s'est penché sur ses conséquences pour le travail de l'OIT. À cet égard, lors de sa 334^e session (octobre-novembre 2018), le Conseil d'administration du BIT a demandé au Directeur général de jouer un rôle moteur en tant que garant du tripartisme et du rôle spécifique des partenaires sociaux dans la mise en œuvre de la résolution et des mécanismes connexes de coordination interinstitutions, notamment la manière de préserver la structure de

gouvernance tripartite, le mandat normatif et les priorités programmatiques de l'OIT³.

Les plans-cadres de coopération en sont à leur cinquième année de préparation et de mise en œuvre et le moment est bien choisi pour dresser un bilan des bonnes pratiques émergentes à l'échelon national en termes de participation et d'influence des syndicats⁴. L'opportunité du présent rapport se reflète également dans la tendance actuelle voulant que des États du monde entier apportent la démonstration de l'importance du dialogue social dans les mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19 et dans les efforts de relance à la suite de celle-ci, au moment même où les acteurs nationaux réclament de participer davantage.

► 2. Méthodologie de collecte des bonnes pratiques émergentes

Le présent rapport est le fruit d'une étude alimentée par diverses sources d'information trouvées dans des rapports existants de l'ACTRAV, à savoir, notamment:

- des rapports des ateliers de formation à la sensibilisation aux niveaux national, régional et mondial, des rapports écrits de syndicats et des récits oraux d'expériences de pays en matière de mise en œuvre des plans-cadres de coopération et des ODD, des comptes rendus de réunions avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, des discours du directeur de l'ACTRAV à l'équipe de direction du BIT et à d'autres plateformes, ainsi que des produits existants de diffusion de connaissances et d'informations de l'OIT. Le rapport s'appuie également sur les expériences effectivement vécues par les organisations de travailleurs.

Le rapport s'efforce de tirer des enseignements et de prendre appui sur les travaux en cours pertinents pour la mise en œuvre du plan-cadre de coopération et les bonnes pratiques émergentes. Bien que le rapport ait ses limites, il constitue une première étape importante et d'autres études devraient venir élargir la portée des pays ou des bonnes pratiques couverts et les méthodes de collecte des données.



© AdobeStock

³ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N18/167/23/PDF/N1816723.pdf?OpenElement>

⁴ Depuis juillet 2022, 61 plans-cadres de coopération sont mis en œuvre, 28 sont en cours d'élaboration, tandis que 42 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement sont toujours opérationnels Accueil | Portail de données sur les ODD (uninfo.org).



► 3. Sélection de pays pour la collecte des bonnes pratiques émergentes

Les pays sélectionnés sont situés dans les cinq régions du monde. Outre l'aspect géographique, l'existence de l'une ou de plusieurs des institutions et activités suivantes dans le pays constituait l'un des critères de sélection:

- Travail en cours du système des Nations Unies pour le développement sur les analyses communes de pays ou les plans-cadres de coopération;
- Mécanismes institutionnels permettant la participation des parties prenantes, le suivi et l'établissement de rapports;
- Participation active des syndicats au processus des plans-cadres de coopération;
- Élaboration de plans nationaux d'action ou de développement ou de cadres pour la réponse socio-économique.

► 4. Exemples de bonnes pratiques émergentes

Cette section vise à présenter les bonnes pratiques émergentes en matière de participation des syndicats aux plans-cadres de coopération et aux processus connexes relatifs aux ODD selon une approche thématique. Elle contient des éléments décrivant les initiatives innovantes lancées à l'échelon national et régional. Elle retrace également l'histoire des partenariats syndicaux qui ont résulté de l'accent mis par les plans-cadres de coopération sur de larges partenariats stratégiques afin de tirer parti des avantages comparatifs des Nations Unies.

Comptent au nombre des bonnes pratiques émergentes l'élaboration de documents de position syndicaux, la mise à profit du rôle des instituts de recherche et de formation sur le travail, la création d'alliances avec des organisations partageant des points de vue similaires, la collaboration directe avec les coordonnateurs résidents, le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise au point de méthodes de suivi et de contrôle.

Chacune de ces bonnes pratiques est présentée dans les paragraphes suivants selon le schéma suivant: quelle est la bonne pratique émergente et dans quel pays ou région apparaît-elle? Comment cela s'est-il passé ou se passe-t-il précisément? Quels sont les résultats clés et/ou les résultats du processus associés à la bonne pratique émergente et quels enseignements peut-on en tirer?

Élaboration de documents de position syndicaux sur les plans-cadres de coopération

Les syndicats qui prennent une part active aux plans-cadres de coopération à l'échelon national conçoivent de nouvelles stratégies, notamment en élaborant des documents de position fondés sur des données factuelles sur les plans-cadres de coopération pour contribuer efficacement et influencer les processus liés aux plans-cadres de coopération. Les documents de position visent, en gros, à intégrer l'agenda du travail

décent dans lesdits plans-cadres et à façonner leur conception et leur exécution, notamment en termes de suivi et d'établissement de rapports. L'ACTRAV a fourni des orientations sur la portée et la couverture de ces documents de position⁵. Des exemples de bonnes pratiques ont été recensés aux Philippines, au Maroc et en République de Moldova, notamment.

Aux **Philippines**, le document de position pour la période 2020-2023 recense et détaille les positions communes des syndicats et des organisations de travailleurs sur les questions en lien avec les ODD. Cela englobe les indicateurs pertinents reflétant les points de vue des syndicats et des organisations de travailleurs sur la mise en œuvre des ODD. Le document de position a été élaboré et présenté conjointement par des représentants d'organisations de travailleurs⁶ au coordonnateur résident des Nations Unies à Manille, accompagné d'une demande expresse d'intégrer les recommandations dans les documents d'analyse des Nations Unies, en particulier l'analyse commune de pays, le plan de réponse socio-économique et le plan-cadre de coopération. Les syndicats et leurs alliés ont également demandé à participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi du plan-cadre de coopération. Enfin, le document de position sert également de document de référence à la stratégie de communication syndicale pour les futures activités syndicales se rapportant aux ODD et au plan-cadre de coopération et vise à faire avancer le programme sur le travail.

De façon générale, le document de position visait à intégrer l'Agenda du travail décent dans les priorités nationales du Programme 2030 et à façonner la mise en œuvre de ce dernier à tous les niveaux. Des dirigeants syndicaux des secteurs public et privé, des experts techniques syndicaux et des représentants d'organisations de la société civile ont contribué à l'élaboration du contenu du document. Dans le contexte du plan-cadre de coopération 2019, les syndicats se sont servis du document pour collaborer avec le coordonnateur résident et d'autres organismes des Nations Unies. Pour le plan-cadre de coopération

⁵ https://www.ilo.org/actrav/pubs/WCMS_770037/lang-en/index.htm

⁶ Élaboré et présenté par les organisations suivantes: Alliance des travailleurs de l'économie/du secteur informel (ALLWIES); Confédération des syndicats indépendants dans le secteur public (CIU); Ecosystems Work for Essential Benefits (ECOWEB); Fédération des travailleurs libres (FFW); Kilusang Mayo Uno (KMU); IndustriALL Philippines; Commission nationale de lutte contre la pauvreté; représentants du Conseil sectoriel pour l'économie informelle, les femmes, les jeunes et les victimes de catastrophes et de calamités; Congrès national des syndicats de l'industrie sucrière des Philippines-Union des travailleurs agricoles, commerciaux et industriels des Philippines (NACUSIP-PACIWU); Sentro ng mga Nagkakaisa at Progresibong Manggagawa (SENTRO); Union des travailleurs des loteries-Kapisanan ng mga Manggagawa sa GOCCs at GFIs (SEU-KAMAGGFI); Congrès des syndicats des Philippines (TUCP); Confédération indépendante des travailleurs des services publics (PSLINK); Association indépendante des employés du secteur public des Philippines (PIPSEA); Women Enablers, Advocates and Volunteers for Empowering and Responsive Solutions (WEAVERS) et Les jeunes pour une justice sociale et environnementale (YESJ).

► Note d'information de l'OIT

Bonnes pratiques émergentes en matière de participation des syndicats aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable

2023, la position devrait être actualisée pour inclure les préoccupations nouvelles et émergentes des travailleurs et de leurs organisations.

Au **Maroc**, un document de position a été élaboré par les syndicats afin de contribuer à l'analyse commune de pays en mars 2021. Il présentait le point de vue et les priorités des syndicats par rapport à l'analyse commune de pays et formulait des propositions à inclure dans le plan-cadre de coopération. Le document de position soulignait le rôle important du dialogue social et de la négociation collective comme étant l'un des éléments du travail décent et insistait sur les systèmes de bonne gouvernance qui devaient être repris dans l'analyse commune de pays et dans le plan-cadre de coopération pour le Maroc. Le document réclamait un nouveau contrat social dans le cadre d'un dialogue social tripartite, qui reposerait sur un modèle économique, social et environnemental durable et ferait avancer la création de nouveaux emplois, des salaires équitables, l'extension de la couverture sociale et la promotion de la liberté syndicale et de la pratique démocratique. Le document de position avançait des suggestions spécifiques pour restructurer le marché du travail marocain en vue de créer des emplois décents et de favoriser une croissance économique durable.

En **République de Moldova**, les syndicats, avec l'assistance du BIT, ont défini une série de priorités et une méthodologie pour avancer dans la réalisation des ODD et du Programme 2030, notamment en ce qui concerne le renforcement des processus de dialogue social national. Ces priorités ont été à la base de la collaboration avec le gouvernement et mettaient

l'accent sur la création d'emplois durables, notamment pour les jeunes, et sur l'importance de préserver les droits des travailleurs. À la suite de cela, les syndicats moldaves ont été inclus dans le suivi des ODD et sont désormais visibles dans les interactions plus larges des Nations Unies avec la société civile en vue de la réalisation des ODD.

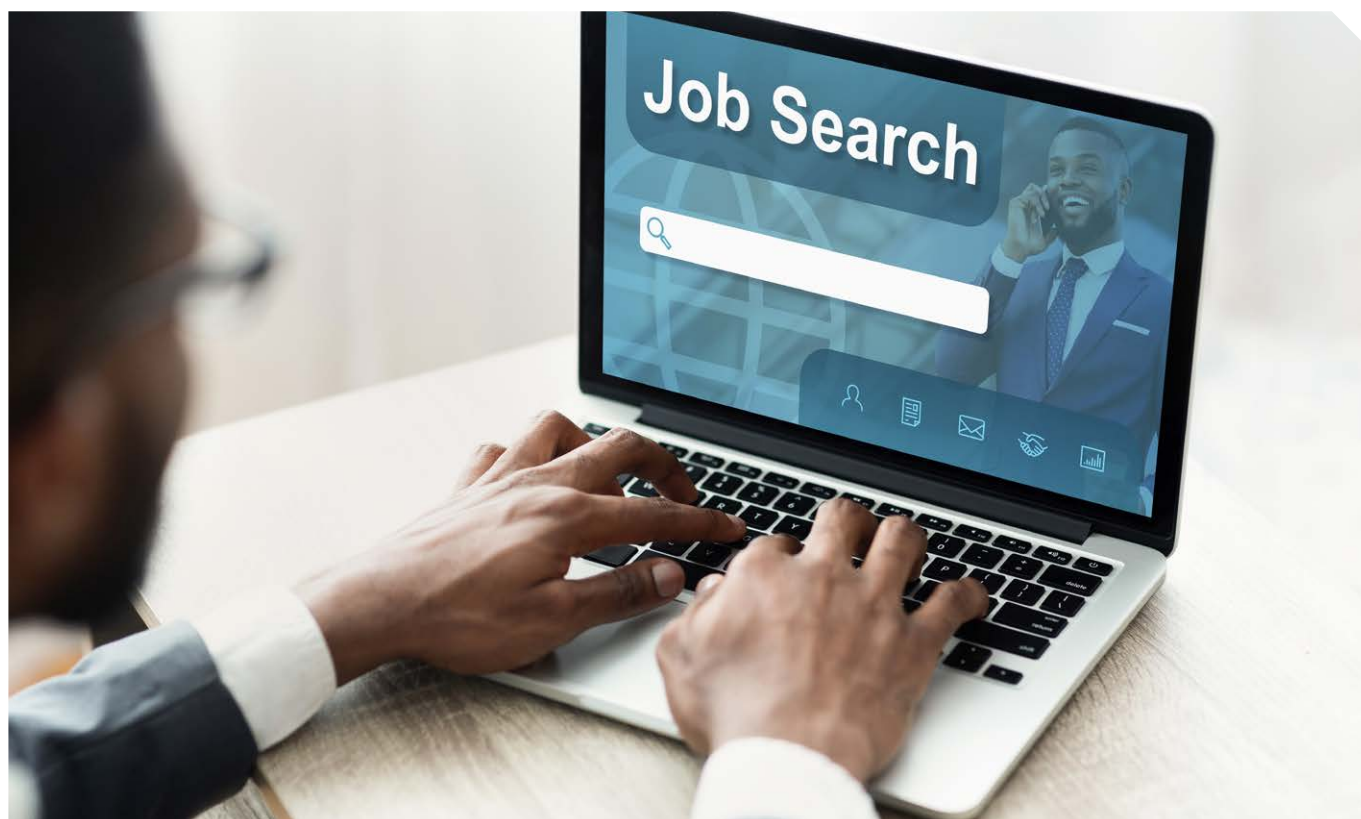
A profit du rôle des instituts de formation et de recherche sur le travail

La participation aux plans-cadres de coopération a également stimulé l'action des syndicats visant à mettre à profit le rôle des instituts de recherche sur le travail et des universitaires favorables aux travailleurs dans la production de travaux de recherche destinés à appuyer le travail des syndicats sur les ODD et les plans-cadres de coopération. Les travaux de recherche visent à s'assurer que les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération reposent sur les meilleures recherches documentaires disponibles et, en particulier celles portant sur le travail décent. Ils se caractérisent par une analyse systématique et la production de données probantes fiables destinées à étayer les contributions des syndicats et leur participation aux plans-cadres de coopération. Le Zimbabwe, Trinidad-et-Tobago et la Namibie sont des exemples de bonnes pratiques émergentes.

Au **Zimbabwe**, l'Institut de recherche sur le travail et le développement économique du Zimbabwe (LEDRIZ), qui entretient des liens étroits avec le mouvement syndical dans le pays et est un partenaire fiable du Congrès des syndicats du Zimbabwe (ZCTU), fournit des services de recherche depuis 2017 afin de soutenir le travail des syndicats en ce qui concerne les analyses communes de pays et les processus des ODD et du Programme 2030.

La participation du ZCTU et du LEDRIZ au processus des ODD a débuté par la rédaction d'un premier rapport syndical national sur les ODD en 2017. Depuis, les initiatives en matière d'ODD se sont développées et ont acquis une visibilité plus grande grâce à l'engagement de ces deux parties à l'échelon national et à leur participation à des enceintes régionales et mondiales des Nations Unies sur les ODD. Grâce à sa participation fondée sur des données probantes fiables, le ZCTU a été inclus dans le groupe multipartite sur les ODD mis en place par le gouvernement et a été consulté lors de l'élaboration de la stratégie nationale de développement 2021-2025. Dans le cadre de cette consultation, le ZCTU a présenté un objectif relatif au travail décent et à ses priorités.





© AdobeStock

À **Trinidad-et-Tobago**, le Cipriani College of Labour and Cooperative Studies (CCLCS), qui entretient des liens étroits avec le mouvement syndical dans le pays et est un partenaire fiable des trois fédérations, a fourni les recherches générales nécessaires pour soutenir le travail des syndicats sur les plans-cadres de coopération en 2021.

De manière générale, le travail accompli par le Congrès des syndicats du Zimbabwe (ZCTU) sur les plans-cadres de coopération et les ODD ou le Programme 2030 insiste sur l'importance de mettre à profit le rôle des instituts de formation et de recherche sur le travail pour soutenir la participation des syndicats aux plans-cadres de coopération.

Dans le cas de la **Namibie**, le Labour Resource and Research Institute (LaRRI), un institut de recherche lié aux syndicats, renforce depuis 1998 les efforts des syndicats par des actions de plaidoyer fondées sur des données probantes. En ce qui concerne le travail sur les ODD et la coopération des Nations Unies, le LaRRI a soutenu les syndicats en élaborant un rapport syndical alternatif sur l'avancement des ODD, étant donné que le gouvernement s'est porté volontaire pour faire rapport au forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable en 2018 et 2021. Ces efforts ont contribué à la reconnaissance

des syndicats en tant qu'acteurs et partenaires du développement, qui s'est traduite par des invitations à participer à différents forums en lien avec l'élaboration de rapports d'avancement sur les ODD, en particulier en ce qui concerne l'ODD 8. S'agissant de la coopération des Nations Unies en Namibie, les syndicats ont discuté à plusieurs reprises de différents sujets avec le coordonnateur résident des Nations Unies, ont été invités à participer aux retraites de l'équipe de pays des Nations Unies et siègent à la commission de financement des ODD pour la mise en œuvre de ceux-ci. Les syndicats ont, entre autres choses, désormais accès aux ressources fournies par d'autres organismes des Nations Unies en Namibie, notamment en travaillant avec l'UNICEF pour relever les défis que pose l'éducation en Namibie. En outre, le TUCNA a commencé à inciter le conseil consultatif tripartite sur le travail à considérer que le programme pour un développement durable et la coopération des Nations Unies, ainsi que ses liens avec la création d'emplois, le travail décent et les droits syndicaux, font partie du programme de travail du conseil.

Globalement, la profondeur attendue d'une analyse commune de pays et la solidité des engagements en faveur de la formulation de plans-cadres de coopération requièrent que les organisations de travailleurs recherchent un renforcement supplémentaire et souvent

externe de leurs capacités. Ce renforcement peut impliquer de travailler avec des instituts de recherche sur le travail et des centres de formation ainsi qu'avec des universitaires favorables aux travailleurs pour réaliser ce travail⁷. Certains syndicats exploitent de plus en plus les avantages qu'ils retirent de la coopération avec des instituts de recherche et des universitaires partageant leurs points de vue. Ils reconnaissent qu'agir de la sorte leur permet de prendre des engagements plus éclairés et de mieux faire respecter et apprécier leurs positions politiques et, en fin de compte, de contribuer à mieux se faire accepter par d'autres organismes des Nations Unies et à obtenir de meilleurs résultats pour les travailleurs.

Création d'alliances avec des organisations partageant des points de vue similaires

La participation des syndicats aux plans-cadres de coopération galvanise la collaboration et la création d'alliances avec des organisations partageant des points de vue similaires. Une bonne pratique digne d'intérêt a été observée aux **Philippines**, où les syndicats et des groupes d'organisations de la société civile ont formé une coalition pour s'engager réellement dans les processus des ODD à l'échelle du pays et de la région, notamment les plans-cadres de coopération⁸. La coalition, baptisée «mécanismes de participation des organisations de la société civile de la région Asie-Pacifique» (APRCM), vise à permettre une meilleure coordination entre les mandants et à faire en sorte que les voix de toutes les sous-régions d'Asie-Pacifique soient entendues dans les processus intergouvernementaux à l'échelle régionale et mondiale. La plateforme a été lancée, est détenue et dirigée par des syndicats et des organisations de la société civile et vise à mettre en place une collaboration avec des organismes des Nations Unies et des États membres pour l'après-2015, ainsi que sur d'autres questions et processus en lien avec le développement.

Cette coalition a conduit à une meilleure coordination entre les syndicats et les organisations de la société civile sur les ODD et les plans-cadres de coopération. Elle a également contribué à renforcer la collaboration

entre les acteurs nationaux, régionaux et internationaux concernant le Programme 2030. La coalition a, en outre, permis aux syndicats de participer de manière plus éclairée aux forums politiques de haut niveau relatifs aux ODD, comme le Forum Asie-Pacifique sur le développement durable. En reconnaissance de leurs efforts, des délégations syndicales de la région Asie-Pacifique font également souvent partie de la délégation de la CSI au forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable.

Fondamentalement, la coalition met en évidence la volonté des syndicats de mieux travailler ensemble et avec d'autres organisations de la société civile pour atteindre leurs objectifs en matière de travail décent, de démocratie, d'égalité et de justice sociale et environnementale. Cela démontre également que les syndicats et les organisations de travailleurs ont accueilli favorablement la réforme du système des Nations Unies qui ouvre des voies et des possibilités de coopération entre les partenaires sociaux et les Nations Unies pour mettre en œuvre les plans-cadres de coopération et le Programme 2030.

La question essentielle est évidente. Les défis que représente aujourd'hui un développement durable sont immenses et interconnectés. Il faut qu'autour d'un programme et d'une cause communs et forts, tels que le Programme 2030 ou la coopération des Nations



© AdobeStock

⁷ Selon le [Groupe des Nations Unies pour le développement durable | Annexes consolidées aux directives relatives au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable](#), les analyses suivantes devraient faire partie d'une analyse commune de pays typique: analyse de l'exclusion et du développement social; analyse de la transformation économique; analyse environnementale et du changement climatique et progrès accomplis dans la réalisation des engagements mondiaux en faveur des ODD; analyse politique et de la gouvernance; analyse multidimensionnelle des risques et des ODD; liens entre la prévention et le développement humain/paix; analyse du paysage financier et analyse des parties prenantes. Les syndicats peuvent ne pas encore disposer des capacités techniques pour effectuer des analyses d'un tel niveau. D'où l'importance de mettre à profit les compétences d'organisations favorables aux travailleurs.

⁸ Sur la base de l'exposé du webinaire présenté par Julius H. Cainglet, vice-président de la recherche, du plaidoyer et des partenariats de la Fédération des travailleurs libres (FFW) [insérer la date de l'exposé et des détails sur l'événement].

Unies, il existe une unité, une solidarité, des alliances, du réseautage avec des organisations partageant des points de vue similaires et une unité d'action au sein des alliances. Tous ces éléments sont nécessaires pour que les syndicats prennent l'initiative de réclamer des changements afin d'obtenir de meilleures conditions pour la majorité de la population, les pauvres, les travailleurs et les personnes victimes d'injustices économiques et sociales. Comme l'ont souligné Tracey et al. (2021), «Les campagnes les plus efficaces sont celles qui proposent des solutions plutôt que d'affirmer des principes, sans tenir compte des réalités concrètes»⁹. Une participation effective et une véritable influence des syndicats sur les plans-cadres de coopération requièrent une compréhension profonde des difficultés vues sous différents angles et des capacités techniques afin de proposer des solutions concrètes. Elles requièrent également un effort coordonné et les syndicats exploitent les possibilités actuelles pour être à l'avant-garde de la création d'alliances.

Collaboration directe avec les coordonnateurs résidents ou leurs bureaux

Avec l'aide de l'OIT, les syndicats ont également collaboré avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies ou avec leurs bureaux pour garantir leur participation aux plans-cadres de coopération à l'échelon national. La collaboration avec les coordonnateurs résidents a pour but de parvenir à une compréhension commune du fait que les syndicats doivent jouer un rôle central dans les mécanismes de négociation et de suivi du Programme 2030 et, en

particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans-cadres de coopération. De même, les syndicats veulent faire comprendre qu'en tant que voix des travailleurs et acteur véritables de l'économie, ils apportent une expertise et une force irremplaçables pour accomplir des progrès tangibles et manifestes et qu'ils doivent être pleinement reconnus et impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans-cadres de coopération pour que le travail des Nations Unies dans le pays soit une réussite totale. Des exemples de bonnes pratiques émergentes peuvent être observés en Ukraine, en Arménie, en Somalie, au Bangladesh et en Namibie.

En **Ukraine**, l'engagement des syndicats aux côtés du coordonnateur résident a eu les effets immédiats suivants. Les partenaires sociaux ont été invités aux consultations sur le nouveau plan-cadre de coopération avec la société civile; la plateforme de dialogue social a été sondée pour faire avancer l'agenda des ODD et le coordonnateur résident a envoyé une lettre au Président de la République dans laquelle il se réjouit du renouvellement du plan-cadre de coopération et souligne l'importance du Conseil tripartite.

En **Arménie**, au départ, la Confédération des syndicats d'Arménie (CTUA) n'était pas membre du Conseil national sur les ODD. Toutefois, soutenus par l'OIT, les syndicats et l'Association des employeurs d'Arménie ont adressé une lettre conjointe au coordonnateur résident des Nations Unies l'informant de leur volonté de coopérer et de soutenir ensemble les processus relatifs aux ODD en tant que mandants de l'OIT à l'échelle nationale. Les syndicats ont ainsi été appelés à siéger au Conseil national sur les ODD par décret du Premier ministre. La CTUA était en concurrence avec diverses organisations



⁹ https://www.solidar.org/system/downloads/attachments/000/001/565/original/A-Just-Transition-for-the-Global-South_full-report.pdf?1652356969

► Note d'information de l'OIT

Bonnes pratiques émergentes en matière de participation des syndicats aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable

non gouvernementales pour un siège dans l'un des sept domaines thématiques («Main-d'œuvre, emploi et lutte contre la pauvreté») et l'a remporté. La procédure de sélection a été le fruit d'une collaboration entre le ministère des Affaires étrangères de la République d'Arménie et le Bureau du coordonnateur résident des Nations Unies en Arménie. Grâce à cette représentation, les positions des syndicats ont été intégrées dans la stratégie de transformation de l'Arménie et dans le plan-cadre de coopération.

En **Somalie**¹⁰, les syndicats ont eu des contacts directs avec le coordonnateur résident et les bureaux de celui-ci et ont ensuite participé à l'élaboration du plan-cadre de coopération des Nations Unies. Les syndicats ont pris une part active aux groupes de discussion et des progrès ont été enregistrés dans l'établissement de liens entre la gouvernance et les droits des travailleurs et dans le renforcement du dialogue social. Il s'ensuit que le plan-cadre de coopération actuel pour la Somalie intègre le travail décent, les droits des travailleurs et le dialogue social. En outre, la collaboration avec le coordonnateur résident a aidé les syndicats à entamer des discussions avec d'autres organismes des Nations Unies.

Au **Bangladesh**, à la demande formelle des syndicats, l'OIT (au nom des Nations Unies) a organisé une réunion exclusive avec des syndicats nationaux et sectoriels à laquelle la coordonnatrice résidente a été invitée. Cette dernière a participé à la réunion et a discuté du plan de réponse socio-économique immédiate à la crise du COVID-19. Elle est restée jusqu'à la fin de la réunion et a écouté attentivement les avis et les préoccupations des syndicats. Elle a également insisté sur l'importance de l'engagement des syndicats dans la réalisation des ODD au Bangladesh, en particulier l'ODD 8. Une autre réunion exclusive a été organisée avec les syndicats au sujet de l'élaboration du plan-cadre de coopération. Les organismes pertinents des Nations Unies ont présenté un projet de plan-cadre de coopération aux représentants des syndicats et ont eu un échange de vues avec ceux-ci avant de le finaliser¹¹.

Une collaboration directe avec les coordonnateurs résidents en amont de la participation des syndicats aux plans-cadres de coopération a également eu lieu en **Namibie**. Le Congrès des syndicats de Namibie (TUCNA) a collaboré et pris part à une réunion organisée par l'OIT entre les syndicats, d'une part, et le coordonnateur résident et des représentants d'organismes des Nations Unies, d'autre part. Le TUCNA a ensuite été impliqué

dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan-cadre de coopération des Nations Unies du pays.

Mise au point de méthodes de contrôle et de suivi de l'avancement des ODD

À l'échelon national, le Programme 2030 prévoit que les États nationaux ont un rôle important à jouer et les exhorte à «procéder à des examens réguliers et sans exclusive, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational». À cet égard, les «examens nationaux volontaires» ont été un élément essentiel du suivi de la mise en œuvre des objectifs et des cibles fixés par le Programme 2030.

Dans ce contexte, une bonne pratique émergente consiste en la mise au point par les syndicats de méthodes de suivi des progrès dans le cadre de l'examen de l'état d'avancement des ODD. Le réseau syndical de coopération au développement de la CSI (RSCD-CSI) a mis au point des méthodes et des outils de suivi des progrès en matière d'ODD et a mobilisé les organisations syndicales nationales affiliées à la CSI, les organisations régionales de la CSI (CSA, CSI-Afrique et CSI-Asie-Pacifique), les fédérations syndicales mondiales (FSM), la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (CSC-OCDE) afin qu'elles participent activement aux examens nationaux volontaires.

Le RSCD-CSI a contribué à renforcer la capacité des organes syndicaux nationaux à plaider auprès des gouvernements nationaux pour promouvoir le travail décent et le dialogue social et à suivre et présenter des rapports syndicaux sur le respect du Programme 2030. Les examens nationaux volontaires ont donc constitué une opportunité essentielle de mener des actions de plaidoyer, à la fois parce qu'ils ont servi à rapporter les progrès, les échecs ou la stagnation dans la réalisation des ODD et parce que l'absence de tels examens et espaces de dialogue dans certains pays a été dénoncée dans des enceintes internationales (régionales ou mondiales), créant des situations de tension publique pour les autorités nationales devant leurs pairs. Par son leadership fort, la CSI a donné la priorité au Programme 2030 et a réussi à faire en sorte que le point de vue des syndicats soit pris en compte dans les cadres politiques et les plateformes au plus haut niveau.

¹⁰ Communication de l'ACTRAV, 2021.

¹¹ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/documents/meetingdocument/wcms_844143.pdf



© AdobeStock

Initiative de coopération Sud-Sud entre syndicats des petits États insulaires d'Asie-Pacifique et des Caraïbes

Les États insulaires d'Asie-Pacifique et des Caraïbes participent à l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau régional qui sont mis en œuvre à l'échelle des pays, par l'intermédiaire des plans de mise en œuvre nationaux. Lorsque l'on examine les tendances du développement par-delà les frontières nationales, on constate que ces plans-cadres de coopération contribuent aux stratégies et partenariats régionaux, sous-régionaux et transnationaux. L'approche régionale suivie dans l'élaboration des plans-cadres de développement ouvre également des possibilités de coopération Sud-Sud entre les syndicats impliqués dans les processus des plans-cadres de coopération et des ODD dans ces régions.

À cet égard, une bonne pratique émergente consiste à échanger les expériences et les enseignements tirés de la participation des syndicats aux processus des plans-cadres de coopération et des ODD dans les petits États insulaires d'Asie-Pacifique et des Caraïbes par l'intermédiaire d'initiatives Sud-Sud. Les échanges sous-régionaux et interrégionaux visent à développer les capacités des syndicats à participer effectivement

aux plans-cadres de coopération. À l'appui de ces efforts, deux études sous-régionales ont été menées séparément dans les Caraïbes et en Asie-Pacifique entre janvier et août 2023 par l'ACTRAV, en collaboration avec l'unité de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire de PARDEV afin de documenter les bonnes pratiques émergentes en matière de participation des syndicats aux processus des plans-cadres de coopération et des ODD.

Bien que plusieurs initiatives soient en cours dans les deux sous-régions et entre celles-ci, le mécanisme de coopération Sud-Sud offre une possibilité unique d'étendre la coopération entre des organisations de travailleurs qui, sans cela, ne seraient pas en contact. L'échange d'expériences peut mettre en évidence les avantages durables et la valeur du dialogue social pour le renforcement des institutions et l'élaboration des politiques et offre aux syndicats des occasions de participer, de tirer des leçons et d'influencer la conception et la mise en œuvre de solutions plus intelligentes pour parvenir à des résultats durables afin d'inclure les priorités en matière de travail décent et la promotion d'une croissance durable et inclusive dans les stratégies et plans nationaux de développement et de contribuer à la création de sociétés plus fortes, plus durables, démocratiques et égales.

L'apprentissage mutuel et les échanges dans le cadre de la coopération Sud-Sud ont un rôle important à jouer

pour faire avancer les ODD en général et renforcer les capacités des syndicats en particulier. La coopération Sud-Sud s'est toujours révélée précieuse pour partager des pratiques et des expériences positives. Elle peut ainsi servir de plateforme aux syndicats pour discuter des difficultés qu'ils rencontrent, des meilleures pratiques et des leçons tirées des contributions utiles pour la réalisation des ODD. Par ailleurs, grâce aux collaborations dépassant des régions spécifiques, la coopération Sud-Sud peut offrir aux syndicats l'occasion de replacer leurs efforts locaux dans un contexte global et de mieux comprendre comment ils s'intègrent dans celui-ci. Elle peut également contribuer aux efforts de mobilisation de ressources grâce à l'apprentissage mutuel et aux échanges.

L'OIT soutient la coopération Sud-Sud en collaborant avec les gouvernements, les travailleurs et les employeurs afin de recenser, de documenter et de diffuser les bonnes pratiques, de faciliter les échanges et les approches d'apprentissage entre pairs, ainsi que de promouvoir le partage des connaissances, les accords de courtage et les protocoles d'accord. L'OIT a été le premier organisme des Nations Unies à adopter une stratégie spécifique sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sous la forme du document «Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire: Perspectives» approuvé par le Conseil d'administration en 2012. Au cours des débats lors de la CIT de 2018, il a été demandé que l'OIT accélère sa coopération Sud-Sud.

► 5. Principaux enseignements

Les bonnes pratiques émergentes en matière de participation syndicale aux plans-cadres de coopération reflètent les activités et mécanismes en place au niveau national permettant de tirer des leçons susceptibles de fournir des orientations utiles aux pays qui, dans le monde, s'efforcent de créer leurs propres exemples de réussite en matière de participation des syndicats aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et au Programme 2030.

Premièrement, **la définition de priorités claires en amont de la participation est essentielle à une participation effective des syndicats au plan-cadre de coopération.** La présentation structurée des priorités syndicales dans un document de position, par exemple, a été un élément crucial pour l'intégration des priorités en matière de travail décent sur lesquelles les contributions des syndicats reposaient. Elle a également facilité l'engagement institutionnel et des suivis systématiques. Bien que les analyses communes de pays ou les plans-cadres de coopération n'aient pas été suffisamment clairs dans certains cas, l'élaboration de documents de position bien structurés a donné aux syndicats un outil performant pour faire avancer l'agenda sur le travail. La profondeur et la portée des recommandations et des actions de suivi, notamment aux Philippines, au Maroc et en République de Moldova, démontrent qu'il s'agit d'un enseignement essentiel. Dans ces trois pays, les syndicats ont clairement énoncé leurs positions communes, ont présenté un front uni et recensé diverses

manières de garantir l'intégration des priorités et des recommandations formulées dans l'analyse commune de pays et dans les plans-cadres de coopération. Il s'agit d'un enseignement utile qui peut être reproduit et approfondi ailleurs.

Deuxièmement, **la création d'une base de données probantes destinée à alimenter les contributions politiques place les syndicats en meilleure position pour une participation efficace.** Lorsque tel était le cas, des résultats notables ont été obtenus; cela est allé de pair avec la pratique consistant à mettre à profit le rôle des instituts de formation et de recherche sur le travail ainsi que le rôle des universitaires en matière de soutien à la participation des syndicats aux processus des plans-cadres de coopération. Le rôle du LEDRIZ dans l'appui technique au Congrès des syndicats du Zimbabwe (ZCTU) ou du LaRRI en Namibie en ce qui concerne les plans-cadres de coopération ou le Programme 2030 en atteste.

Fondamentalement, la création d'une base de données probantes destinée à alimenter les contributions politiques dans des pays où les syndicats pourraient tirer parti de cet appui technique peut conduire à une participation plus large et plus efficace des syndicats à l'échelon national. Dans l'ensemble, l'analyse commune de pays et les plans-cadres de coopération offrent aux syndicats et à d'autres parties prenantes une occasion de plaider plus vigoureusement et de manière stratégique en faveur de sujets d'intérêt commun, de participer



© AdobeStock

au dialogue social en vue d'élaborer des politiques sur des questions relatives au travail décent qui, sans cela, seraient moins susceptibles d'intéresser les autres, d'offrir une plateforme de discussion entre les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile sur les droits des travailleurs et la nécessité d'un nouveau contrat social, et de mettre en évidence les liens entre les normes internationales du travail, les recommandations relatives au travail et aux droits humains et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutefois, pour être plus efficaces et influentes, la participation et les contributions des syndicats au dialogue social en vue d'élaborer des politiques devront se fonder sur des analyses précises et correctement cibler des questions clés pertinentes pour les organisations de travailleurs.

Troisièmement, **l'unité au sein des syndicats et la collaboration avec d'autres parties prenantes de premier plan sont essentielles pour influencer le processus et les résultats des plans-cadres de coopération au niveau national.** Bien évidemment, en tant que parties prenantes essentielles dont on attend qu'elles complètent les efforts du gouvernement et des employeurs en termes de conception et de mise en œuvre des plans-cadres de coopération, les syndicats ont dû travailler pour présenter un front uni et conclure

des alliances avec des organisations partageant des points de vue similaires. Il s'agit d'un enseignement précieux étant donné que la collaboration a contribué à une augmentation générale de la participation des syndicats au dialogue social en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques tout en faisant mieux connaître les processus des plans-cadres de coopération et du Programme 2030. Cette unité d'objectif et cette collaboration autour du Programme 2030 peuvent conduire à une influence accrue des syndicats et à de meilleurs résultats en matière de développement durable.

La création d'alliances avec des organisations partageant des points de vue similaires sur les ODD et les plans-cadres de coopération a entraîné, comme l'a montré l'exemple des Philippines, un changement perceptible dans la nature de la collaboration entre les syndicats et la société civile sur les ODD et les plans-cadres de coopération à l'échelle nationale. Elle a également conduit à une hausse des actions de plaidoyer menée en temps utile auprès de la communauté internationale du développement dans différents pays, auprès des médias, des gouvernements et d'institutions indépendantes.

Quatrièmement, **le rôle actif des bureaux régionaux et des bureaux de pays de l'OIT visant à s'assurer que les**

► Note d'information de l'OIT

Bonnes pratiques émergentes en matière de participation des syndicats aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable

coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies comprennent le mandat normatif et les opérations de l'OIT s'est révélé extrêmement utile. L'OIT et, plus particulièrement, les spécialistes de l'ACTRAV sur le terrain ont assuré une participation accrue des syndicats au niveau national. Ainsi qu'il ressort des exemples de bonnes pratiques présentés dans le rapport sur la collaboration directe des syndicats avec les coordonnateurs résidents, ces derniers peuvent jouer un rôle majeur pour réunir les partenaires sociaux au niveau national en vue de leur participation commune aux plans-cadres de coopération. Ce rôle unificateur passe par une consultation et une collaboration régulières avec les partenaires sociaux afin d'assurer le respect des principes des plans-cadres de coopération avant, pendant et durant les phases de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Un cinquième élément reflète la nécessité croissante de faire en sorte que les syndicats puissent **renforcer leurs capacités d'apprentissage progressif, grâce à l'élaboration et à l'adaptation de méthodes de contrôle et de suivi de l'influence politique et de ses effets.** Un point de départ utile et les bonnes pratiques émergentes en matière de participation aux examens nationaux volontaires ont considérablement aidé à éclairer les pratiques de suivi et de mise en œuvre.

Enfin, **l'apprentissage mutuel et les échanges dans le cadre de la coopération Sud-Sud** ont un rôle important à jouer pour faire avancer les ODD en général et renforcer les capacités des syndicats en particulier. La coopération Sud-Sud s'est toujours révélée précieuse pour partager des pratiques et des expériences positives.

► 6. Conclusions et perspectives

Derrière la plupart des entreprises humaines, on trouve des travailleurs. En examinant les bonnes pratiques émergentes en matière de participation des syndicats aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le présent rapport a présenté diverses expériences vécues et leçons tirées de la participation des syndicats aux plans-cadres de coopération en vue de relever les défis du monde du travail, qui deviennent de plus en plus complexes et multidimensionnels. Le rapport a d'abord évoqué la conviction fondamentale que la participation des syndicats aux plans-cadres de coopération est essentielle pour traduire dans les faits les aspirations du Programme 2030 et des ODD, pour ensuite décrire la manière dont les syndicats et d'autres acteurs pourraient mieux participer aux plans-cadres de coopération au niveau local. Cela est fortement ancré dans les voix et les expériences des personnes qui ont pris part aux plans-cadres de coopération.

Les bonnes pratiques émergentes vont de la conception à des interventions urgentes et pratiques. Un ensemble de bonnes pratiques émergentes a donné une indication de ce qui fonctionne bien en termes de participation des syndicats aux processus des plans-cadres de coopération et des ODD. Cela ne signifie pas pour autant qu'une parcelle du terrain ait été couverte.

Soulevant autant de questions qu'il n'apporte de réponses, ce rapport pourrait être considéré comme la première d'une longue série d'étapes. Nous espérons qu'il incitera à aider les syndicats à participer au dialogue social et à en influencer le mécanisme en vue d'élaborer des politiques, de développer une solidarité en faveur des travailleurs en cette période difficile de grandes incertitudes, mais également riche d'opportunités.



Partant du principe fondamental du Programme 2030 de ne «laisser personne de côté», nous formons le vœu que les exemples décrits ici, les défis évoqués et les opportunités mentionnées puissent encourager un large éventail de responsables politiques de tout niveau à laisser aux syndicats la place nécessaire pour représenter efficacement les travailleurs et influencer les décisions qui affectent la vie des travailleurs et de leur famille. Le Programme 2030 et les plans-cadres de coopération sont un point de ralliement par lequel les syndicats pourraient rassembler les nombreuses voix qui doivent être entendues et représentées si nous voulons réclamer une justice sociale, économique et environnementale. En outre, ce rapport peut ouvrir la voie à une recherche analytique plus systématique et approfondie sur l'efficacité de la participation des syndicats aux plans-cadres de coopération et aux processus et pratiques d'élaboration des politiques en général.

Les conclusions générales du présent rapport démontrent les avantages multiples qu'apporte la participation au plan-cadre de coopération au niveau national et mettent en évidence le fait que les bonnes pratiques en matière de participation des syndicats aux plans-cadres de coopération se multiplient dans le monde.

Pour nous, ceci n'est pas encore le début ou la fin, mais le démarrage d'un processus important visant à continuer d'approfondir ce travail pour obtenir une vision plus exhaustive du succès de la participation des syndicats aux plans-cadres de coopération, notamment l'influence et l'impact de cette participation sur le développement national en général et sur les résultats en matière d'emploi et de travail décent en particulier.

D'un point de vue méthodologique, nous souhaitons travailler avec d'autres départements du Bureau pour aller plus loin que les bonnes pratiques établies dans cette étude et mener une recherche primaire approfondie sur le terrain, qui démontre plus avant la manière dont les mandants de l'OIT et, plus généralement, les pays membres renforcent les capacités institutionnelles afin d'influencer la conception politique, la mise en œuvre et l'examen des cadres de développement. Ce travail doit également inclure l'incidence des cadres normatifs de l'OIT sur les processus et les contenus des politiques nationales, régionales et mondiales au sens large. La réussite finale du Programme 2030 ou des ODD et les plans-cadres de coopération bien intentionnés doivent être vus en termes d'amélioration positive et tangible des conditions de travail et de vie des travailleurs et de leurs organisations sur le terrain.

► **Références**

- OIT (2020), Un cadre politique pour affronter les répercussions socio-économiques de la crise du COVID-19, note de synthèse (Genève, 2020). Genève:OIT.
- OIT (2019), Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, Conférence internationale du Travail, 108e session, Genève, juin 2019.
- OIT (2019), Manuel pratique: Programme par pays de promotion du travail décent, Version 4 (Genève, avril 2016). Procès-verbal de la 335e session du Conseil d'administration, Genève, GB.335/PV, 14-28 mars 2019.
- Oumarou, M. (2019). Update on the Reform of the UN Development System, octobre 2019.
- ONU (2020), Time to act for SDG 8: Integrating decent work, sustained growth and environmental integrity.
- Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 (2020). Consulté sur: <https://unsdg.un.org/fr/resources/cadre-des-nations-unies-pour-la-reponse-socio-economique-immediate-la-covid-19-0>
- ONU/DESA (2020). Manuel destiné à la préparation des examens volontaires nationaux, éditions de 2019 et 2020. Consulté sur: https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/25245Handbook_2020_EN.pdf
- ONU (2020), Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030: notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé, Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, session de 2018, A/72/684-E/2018/7. Remarques du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur ses priorités pour 2020 (janvier 2020). Consulté sur: <https://digitallibrary.un.org/record/1473546?ln=fr>
- Groupe des Nations Unies pour le développement durable (2019), Cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies (2019). <https://unsdg.un.org/fr/resources/cadre-de-gestion-et-de-responsabilite-du-systeme-des-nations-unies-pour-le-developpement>.
- OMS, Région africaine (2017), Meilleures pratiques de planification familiale: Guide de recensement et de description. <https://www.afro.who.int/fr/publications/meilleures-pratiques-de-planification-familiale-guide-de-recensement-et-de-description>

Contact

Organisation internationale du Travail
4, Route des Morillons
CH-1211 Genève 22 – Switzerland

T: +41 22 799 7239
E: actrav@ilo.org

DOI: <https://doi.org>

ISBN: 9789220404102 (imprimé)
ISBN: 9789220404119 (pdf Web)